

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 53 (2003)

Heft: 3: Ecriture de l'histoire et archives = Geschichtsschreibung und Archivwesen

Artikel: L'histoire orale, une chance à saisir pour les archivistes et les historiens

Autor: Descamps, Florence

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'histoire orale, une chance à saisir pour les archivistes et les historiens

Florence Descamps

Zusammenfassung

Zeitzeugenbefragung wird in Frankreich sowohl von der Heimatkunde wie von der Zeitgeschichte betrieben. Beide machen Aufnahmen von Akteuren und Beobachtern. Die Erarbeitung und Verarbeitung von mündlichen Quellen kann zwischen Forschern und Archivaren zu einem Dialog über methodologische Fragen führen, dem nun nicht mehr die schriftliche Quelle, sondern die mündliche Auskunft und das Einholen von Erinnerungen zugrunde liegen.

L'histoire orale en France désigne d'un côté une branche de l'histoire contemporaine qui intègre les témoignages oraux ou audiovisuels des anciens acteurs ou des témoins, et de l'autre une activité patrimoniale qui vise à conserver, par le biais d'entretiens enregistrés, la trace d'individus, d'activités ou d'événements du passé. Alors qu'histoire et archives semblent connaître une « crise » d'identité¹, le fait que *l'histoire orale* possède deux versants, l'un archivistique et l'autre historien et que ces deux versants se soient développés de façon concomitante depuis les années 1970² invite à penser ensemble les deux approches, à repérer les points de divergence ou de convergence entre les pratiques archivistiques et historiennes et à envisager un dépassement des antagonismes.

I. L'histoire orale comme un lieu d'observation des ébranlements subis par les Archives et l'histoire dans le dernier quart du XX^e siècle

Au seuil des années 1980, la loi sur les archives de 1979 traduit un relatif équilibre entre la communauté des archivistes et celle des historiens: d'un côté, elle consacre le monopole légal d'un groupe de professionnels, celui des archivistes, spécialisés dans la conservation des archives publiques et détenteurs de l'autorisation d'accès aux sources de l'histoire de l'Etat; de l'autre, elle accorde aux historiens contemporanéistes un accès théoriquement plus libéral aux documents publics et met en place à leur profit une voie d'accès spécifique grâce à la procédure de la dérogation individuelle. Formant un milieu étroit, nourris de l'héritage de l'école historique *méthodique*, très attachés au primat du document écrit, convaincus de la nécessité de respecter un certain délai de latence avant d'ouvrir les fonds publics, habitués

1 G. Noiriel: *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996; V. Duclert: « Les historiens et la crise des archives », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 48-4 bis, supplément 2001.

2 F. Descamps: *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*, Paris, CHEFF, 2001.

des mêmes dépôts d'archives, historiens contemporanéistes et archivistes sont liés par une même *matrice* intellectuelle et par une *alliance objective* autour d'un accès restreint mais privilégié aux documents. A partir des années 1980, il se produit une série d'ébranlements qui déstabilisent des pratiques jusque là solidement établies et perturbent le couple traditionnel archiviste-historien.

Du côté des Archives, le métier connaît des changements importants qui l'éloignent du monde de l'histoire: on assiste à une croissance exponentielle du papier produit par les institutions sans que des moyens matériels et financiers plus conséquents soient donnés aux Archives, ce qui provoque d'une part l'engorgement des services d'archives et d'autre part la mue de l'ancien archiviste érudit en un administrateur technicien des flux documentaires. L'irruption des nouveaux supports technologiques (son, image, informatique) vient briser le monopole multiséculaire de l'archive écrite et suscite au sein des Archives, dans un contexte de pénurie budgétaire, des résistances et une concurrence accrue en termes de postes, de crédits et de compétences. Ce contexte freine le développement des «nouvelles archives», mais ne peut les empêcher de se développer, grâce au dynamisme d'une minorité de novateurs; c'est notamment le cas des *archives orales* qui font leur apparition aux Archives de France au début des années 1980³. Enfin, le développement d'une demande sociale massive (les généalogistes, les retraités, les professeurs du secondaire) et d'une demande «citoyenne» impatiente dans le domaine de l'histoire du temps présent (les deux guerres mondiales, l'Occupation, Vichy, la décolonisation) pèse sur le travail des archivistes, alors que le contemporain est le secteur sur lequel les archivistes ont le moins de marge de manœuvre en raison de l'accroissement de leurs tâches gestionnaires et des stricts délais d'ouverture définis par la loi de 1979. Face à la pression croissante de l'environnement, le dialogue privilégié avec l'historien professionnel se distend, tandis que les restrictions qui sont apportées à la communication des archives publiques, du fait du manque de moyens, de l'éclatement et de l'éloignement des sites d'archives contemporaines ou en application des dispositions légales, détournent les historiens vers d'autres sources concurrentes et nourrissent les appels à témoins, alimentant ainsi *l'histoire orale* des historiens en plein essor dans la même période.

Du côté de l'histoire, c'est le développement d'un enseignement de masse qui marque la période, entraînant l'accroissement du nombre des étudiants notamment en histoire contemporaine⁴, la multiplication des sujets de recherche à donner (maîtrise et thèse), l'élargissement continu des sources consultées (archives privées, sources imprimées, presse, sources audiovisuelles, entretiens avec les témoins) et le défrichage de périodes de plus en plus récentes... Par ailleurs, dans un climat de contestation des «anciens» mis en accusation sous le chef rituel de «positivisme», dans un contexte d'innovation au niveau des méthodes et des «territoires» à investir, une offensive est lancée pour acclimater en histoire sociale *l'histoire orale* au sens strict du terme, celle des «humbles» et des «oubliés» de l'histoire en provenance des Etats-Unis et du reste de l'Europe, et pour dégager *une histoire du temps présent* qui intègre la parole des acteurs et des témoins en histoire politique, en histoire des relations internationales ou en histoire économique⁵. Cette

3 C. de Tourtier-Bonnazzi (dir.) : *Le témoignage oral aux Archives, De la collecte à la communication*, Paris, AN, 1990.

4 G. Noiriel: *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine?*, Paris, Hachette, 1998.

5 R. Frank (dir.): *Ecrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS, 1993

nouvelle manière de faire de l'histoire se nourrit de la forte demande sociale en matière de témoignages vécus, mais se heurte aux restrictions d'accès édictées par la loi de 1979 sur les archives, suscitant tensions et incompréhensions entre archivistes et historiens⁶.

Outre les mutations spécifiques qui touchent chacune des deux corporations et qui les font progressivement diverger, un même phénomène les affecte: la fin de leur monopole institutionnel, intellectuel et symbolique dans leur domaine respectif. Avec les nouveaux supports documentaires et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec la formidable démultiplication de la notion de patrimoine au cours des années 1980 et 1990, pénètrent ou se développent dans le champ patrimonial et sur le marché de l'histoire de nouveaux acteurs institutionnels:

les écomusées et les musées ethnographiques, les musées d'histoire contemporaine, les Missions du Patrimoine, de grandes institutions publiques comme l'INA ou la BDIC, des fondations et des associations comme l'IMEC ou l'Institut des Archives Sonores, les entreprises et les administrations qui se dotent d'associations ou de comités d'histoire⁷, les instituts à la mémoire d'hommes politiques, les cabinets privés de conseil en histoire, les chaînes de télévision, les magazines d'histoire, les documentaristes, France Culture, les éditeurs, les individus eux-mêmes...

Tout le monde se préoccupe de patrimoine, de mémoire, de témoignages, tout le monde se préoccupe de dire et d'écrire l'histoire! Cette explosion de l'offre en «produits» patrimoniaux et historiques multiformes vient concurrencer les institutions traditionnelles sur leur propre terrain, suscitant remises en cause des pratiques, renouvellements prometteurs, mais aussi crispations corporatives ou replis institutionnels...

A l'issue de ce processus, la matrice traditionnelle qui unissait archivistes, historiens, archives-papier et histoire s'est en partie dénouée; le développement de *l'histoire orale* s'inscrit au cœur du délitement de cette matrice, à la croisée d'innovations techniques et méthodologiques, de bouleversements institutionnels, professionnels et corporatifs et de *nouvelles manières* de faire ou d'écrire l'histoire.

Si le développement de *l'histoire orale* peut être compris comme un fruit des mutations profondes qui affectent les archives et l'histoire, elle peut aussi se donner à voir comme un lieu de rénovation des pratiques archivistiques et historiennes et d'une recomposition des relations entre archivistes et historiens. En effet, en facteur commun aux *archives orales* et à *l'histoire orale*, on trouve trois éléments qui constituent à la fois trois ruptures et trois innovations fondamentales dans les pratiques traditionnelles: premièrement, le fait de *fabriquer* volontairement et de toute pièce des matériaux; deuxièmement, le fait d'avoir recours *au son* et troisièmement, le fait de recueillir des récits par voie d'*entretien*.

En *provoquant* de façon intentionnelle, problématisée et rationalisée les témoignages oraux, en les fixant sur des supports pérennes et en les conservant soit à leur usage propre soit pour la collectivité, historiens et archivistes sont en rupture forte avec un antique modèle dans lequel les archives étaient considérées comme un

6 S. Combe: *Archives interdites, l'histoire confisquée*, Paris, La Découverte, 1994, 2001.

7 F. Descamps: «Les comités d'histoire, ornements inutiles ou nouveaux acteurs de la recherche historique?», *Etudes et Documents X*, CHEFF, 1999.

donné brut, reflet de la réalité, reçues d'une façon passive, perçues comme le reliquat hasardeux et imparfait d'une sélection plus ou moins aveugle par le temps des documents produits par les institutions et dont les historiens devaient bien se contenter. Il y a là une première rupture perturbante avec la conception traditionnelle de l'archivistique qui réserve le terme «archives» aux documents secrétés par les institutions dans l'exercice *normal* de leurs activités (sources primaires) et qui l'exclut théoriquement pour les traces provoquées volontairement (sources secondaires). C'est précisément cette rupture qui est à l'origine des querelles autour de la définition terminologique et juridique des *entretiens provoqués*: sont-ce des archives? Si oui, sont-ce des archives publiques ou privées? Si non, doit-on parler de sources orales, d'histoire orale, de témoignages oraux ou de phonogrammes? Quel est le statut juridique de ces documents? On observe ici l'éclatement de la définition de l'archive ainsi qu'un vacillement des limites entre archives publiques et archives privées.

La seconde rupture consiste, grâce au magnétophone, dans la substitution de l'oralité et du son à l'écrit et au papier, ce qui est une révolution après une période biséculaire où ont dominé la transmission écrite et le document d'archive, l'histoire contemporaine n'ayant pas fait preuve jusqu'à présent de la même inventivité créatrice en matière de sources auxiliaires que l'histoire ancienne ou l'histoire médiévale confrontées à la rareté des sources écrites. Le fait d'utiliser ces supports modifie-t-il le processus de connaissance? A quel type d'informations ces modes de communication et de transmission donnent-ils accès?

La troisième rupture réside dans l'intervention d'une tierce personne, qui rompt le tête-à-tête de l'archiviste avec ses papiers et celui de l'historien avec ses sources: la collecte de témoignages oraux ne passe pas par l'enregistrement de soliloques, mais par celui d'*entretiens* entre un témoin et un historien, entre un témoin et un archiviste. Il y a le témoin, il y a l'intervieweur; il y a la *relation d'entretien* entre le témoin et l'intervieweur. Le document produit est donc mixte, élaboré à partir de deux «sources» distinctes. Quelle est la part respective du témoin et de l'intervieweur dans la production du document? Comment tenir compte des interactions entre les deux «auteurs» pour l'analyse et la compréhension du document produit? Quels sont leurs droits respectifs?

Au terme de cette première réflexion, on peut dire que *l'histoire orale* n'est pas un entre-deux bâtard situé à mi-chemin entre l'archive et la production historique, elle oscille de l'une à l'autre selon l'environnement dans lequel elle s'insère et selon les pratiques auxquelles elle donne lieu: elle se présente dans un environnement patrimonial comme une archive, dans le cadre de la réalisation des entretiens comme un exercice de «terrain» et dans le cadre de la restitution, comme une certaine manière de comprendre et de raconter le passé. Elle est donc tour à tour archive, source, méthode d'enquête et écriture de l'histoire.

Si nous essayons d'aborder les choses plus concrètement, quelles sont les pistes les plus prometteuses de renouvellement que nous voyons attachées au sillage de *l'histoire orale*, dans sa version patrimoniale et dans sa version historique et quels sont les obstacles qui subsistent sur ce chemin?

II. L'histoire orale, une chance pour transformer les pratiques archivistiques et historiennes

Du côté des archives, nous distinguons quatre pistes de réflexion offertes par le développement des *archives orales*. Il nous semble d'abord que la création d'archives orales enrichit le métier d'archiviste d'un contenu intellectuel supplémentaire et ouvre la possibilité d'un rapprochement avec la communauté des chercheurs. En effet, la préparation des entretiens oblige à se pencher sur les problématiques de la recherche en cours et à refaire une plongée dans *le contenu* des archives; elle permet de redécouvrir la richesse de la confrontation des sources et offre la possibilité de se remettre à l'histoire d'une *autre* manière, plus personnalisée et plus relationnelle; la conduite des entretiens offre l'opportunité de se former aux méthodes des sciences sociales et de découvrir les pratiques de l'ethnographie, de la sociologie ou de l'anthropologie. La création de collections *d'archives orales rétrospectives et immédiates* ouvre donc la possibilité d'un dialogue renouvelé entre archivistes, conservateurs du Patrimoine, chercheurs en sciences sociales et historiens du temps présent et offre l'opportunité d'une réflexion commune sur le statut de la parole et du discours, sur le témoignage, sur la possibilité d'élaborer un langage commun et des pratiques documentaires et patrimoniales communes. Les *archives orales* représentent en définitive une occasion privilégiée de renouer l'alliance d'autrefois, non plus autour de l'archive écrite, mais autour du témoignage oral, en mettant en commun les ressources et les compétences de chacun. Deuxièmement, le développement systématique *d'archives orales* au sein des services d'archives contribuerait, selon nous, à la modernisation de la profession d'archiviste et de son image, trop souvent assimilée à un métier austère et poussiéreux. En effet, la constitution de collections de témoignages oraux ou filmés nécessite la maîtrise des nouvelles technologies du son, de l'image, du numérique et de l'informatique, ce qui met les archives orales directement «en phase» avec la modernité. L'acquisition de ces nouvelles compétences ouvre aux archivistes des voies prometteuses en matière de valorisation patrimoniale et culturelle, d'action pédagogique et de vulgarisation scientifique. Il nous semble aussi que le fait de recueillir la mémoire vivante des acteurs d'hier et d'aujourd'hui contribuerait à revaloriser la figure de l'archiviste au sein de l'Etat et lui redonner un certain prestige. Trop souvent cantonné au classement des papiers dont on n'a plus besoin, l'archiviste a tout intérêt à se faire l'interlocuteur privilégié des acteurs du passé et du présent, en recueillant à la fois leurs archives privées, leur parcours de vie et leur expérience professionnelle⁸. Le développement *d'archives orales immédiates* contribuerait à extraire l'archiviste du *back office* dans lequel il est trop souvent confiné et à l'insérer efficacement dans les structures de l'action et du temps présent. Enfin, à partir du moment où l'interview est reconnue comme une *œuvre de l'esprit*, ce qui correspond à la jurisprudence et aux pratiques actuelles, l'archiviste oral pourrait, sous certaines conditions, se voir reconnaître la qualité et le statut de coauteur aux côtés du témoin, ce qui ne peut que rehausser son statut intellectuel et social.

⁸ La première étape consisterait à ce que les entretiens qui ont lieu traditionnellement entre l'archiviste et le responsable d'un service désireux de trier et de verser ses archives soient enregistrés et obéissent à un protocole systématique de description des activités du bureau et des agents qui y travaillent.

Voilà comment la pratique des «archives orales» pourrait, selon nous, enrichir le métier d'archiviste, lui redonner du contenu réflexif, le réintégrer dans la communauté scientifique et remodeler l'identité de l'archiviste comme un spécialiste, non pas des vieux papiers ni même de la documentation, mais du *passage du témoin* du présent vers le passé et du passé vers le futur. A cet égard, depuis quelques années, on constate une réelle prise de conscience et de véritables avancées: la mise en route en 1999 d'un *Etat général des Fonds sonores et audiovisuels*, l'émergence de véritables compétences au sein des Archives, l'*Avis* du Conseil Economique et Social de 2001⁹, la création en 2002 d'une Commission des Archives Orales aux Archives Nationales, la volonté de réaliser des archives orales immédiates et de donner des impulsions nationales sur l'ensemble du territoire... Mais, en même temps, on constate la persistance de blocages qui freinent les renouvellements envisagés ci-dessus: la réticence à admettre la multiplicité des acteurs dans le domaine des archives orales; l'hésitation à reconnaître l'entretien comme une œuvre de l'esprit et la tentation de vouloir le réduire à une archive publique¹⁰; la faiblesse de la formation initiale et continue des archivistes en matière de sources orales et filmées; la non-intégration des archives orales dans les missions de base de l'archiviste; la faiblesse des moyens budgétaires attribués à cette activité, ce qui interdit le lancement de vastes programmes nationaux de collecte et conduit à un repli sur la stricte fonction de réception d'enquêtes orales menées par d'autres... Ces freins entravent le développement des *archives orales* mais laissent le champ libre à d'autres acteurs, notamment aux *historiens oraux* qui s'aventurent depuis quelques années dans le domaine patrimonial, car ils ne sont pas sans connaître, eux aussi, quelques obstacles à leur activité.

Du côté de la discipline historique, les obstacles ou les difficultés persistent en matière d'*histoire orale*. D'un point de vue méthodologique, la source orale reste maintenue dans un statut auxiliaire par rapport aux sources écrites et la non-fiabilité des témoignages oraux ou leur non-intérêt sont régulièrement réaffirmés dans des enceintes universitaires autorisées. Le culte de l'archive n'est pas mort, au contraire, et connaît même un ravivement, notamment à la faveur de l'ouverture des archives des pays de l'Est, du rapatriement des archives de Moscou ou de l'ouverture de fonds publics longtemps restés inaccessibles comme ceux de la guerre d'Algérie. La légitimation de la source orale est d'ailleurs entravée par les pratiques des historiens oraux eux-mêmes, parfois trop peu rigoureux en matière de traitement critique des témoignages (absence de présentation des sources orales et des méthodes de collecte ou d'analyse, indigence des notes de bas de page, faiblesse des annexes, tronquage des citations, occultation des informateurs privilégiés, pratique du résumé anonymisé, non-enregistrement des entretiens). La source orale conserve en définitive trop souvent un usage illustratif et ornemental, sans accéder à un véritable statut herméneutique. A l'autre bout de la chaîne, la réticence des chercheurs à utiliser des sources constituées par d'autres et à écouter les enregistrements conservés dans les institutions patrimoniales reste forte («trop compliqué, trop long, trop fastidieux») et les collections d'archives orales existantes restent peu consultées. Une des raisons à ce faible intérêt pour les sources orales est probablement à chercher à nouveau dans la faiblesse de la formation des

9 G. Elgey: «Les 'archives orales'. Rôle et statut», *Avis du Conseil économique et social*, JO, 17 janvier 2001.

10 Cf. l'*Avis* du CES, *op. cit.*, pp. 34-36.

étudiants et des chercheurs en matière d'archives sonores et audiovisuelles, lacune qui vient s'ajouter à leur faible appétence pour la science du document en général.

Si une certaine dévalorisation affecte parfois l'utilisation de la source orale en histoire, il peut se produire aussi le phénomène inverse: la survalorisation des témoignages oraux. Ce phénomène rappelle l'époque pionnière des historiens oraux des années 1970, mais correspond à une spécificité de notre époque: la surreprésentation des témoignages des victimes (violence d'Etat, conflits régionaux ou internationaux, déportation, guerres civiles décolonisation). Ces témoignages diraient à la fois, sans autre forme d'examen, l'Histoire, le Vrai et le Juste. Cette dérive, en son temps déjà relevée par D. Schnapper¹¹, est largement suscitée par la judiciarisation des traumatismes historiques et par les médias, dont les méthodes et les objectifs interfèrent dans le travail de l'historien. Devant le témoin souffrant, l'historien se trouve frappé de mutisme et d'impuissance, soit parce qu'il n'ose ajouter ni retrancher quoi que ce soit au témoignage qu'il recueille: il risque alors une histoire inhibée, sous autocensure; soit parce qu'il subit la domination symbolique du témoin qui cherche à contrôler l'usage que l'historien va faire de son témoignage: il risque alors une histoire sous surveillance. Entre les deux écueils, dévalorisation ou survalorisation des témoignages, *l'histoire orale* essaie de trouver sa voie.

Du côté des sciences sociales, le problème est tout autre: l'intérêt pour l'oralité et pour la méthode des entretiens n'est plus à démontrer, en revanche, c'est la conscience patrimoniale qui semble manquer. De nombreux chercheurs en sciences sociales restent indifférents au devenir des matériaux d'enquête qu'ils ont constitués au cours de leur carrière; sollicités, ils se montrent réticents à l'idée de verser leurs matériaux de recherche dans des institutions patrimoniales traditionnelles et dubitatifs à l'idée que leurs entretiens puissent être utilisés par d'autres qu'eux-mêmes; ils craignent de voir leurs *archives de recherche* devenir des archives accessibles au public sans pouvoir en contrôler l'usage et ressentent de l'anxiété à dévoiler leurs pratiques d'enquête. En outre, l'incertitude juridique qui plane sur le statut des archives des chercheurs ne les incite pas à verser leurs enquêtes orales, dont ils pourraient se voir dépossédés par une interprétation excessivement stricte de leur statut d'agent public.

Et pourtant, *l'histoire orale* constitue, comme les *archives orales* pour l'archiviste, une véritable chance pour l'historien. En réalité, les fruits sont déjà très nombreux. En histoire sociale d'abord, pour l'histoire des humbles, des «sans-voix», des ouvriers, des paysans, des exclus, des immigrés, des femmes, des retraités, des minorités ethniques ou sexuelles: c'est l'héritage toujours vivant de *l'histoire orale* des années 1970; mais aussi pour l'histoire des élites et pour celle des classes moyennes au XX^e siècle. La source orale est désormais mobilisée pour l'histoire de tous les groupes sociaux et de toutes les catégories socioprofessionnelles, à échelles variées, sur l'ensemble du territoire national, intégrant les acquis de la microhistoire pourtant construite pour des périodes plus anciennes. Nombreux également sont les fruits de *l'histoire orale* en histoire politique, élargie à l'histoire des représentations et à l'histoire culturelle, et dans les nouvelles sous-disciplines de l'histoire contemporaine: l'histoire des organisations, des administrations et des

11 D. Aron-Schnapper: *Histoire orale ou archives orales? Rapport d'activités sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité Sociale*, Paris, Association pour l'histoire de la Sécurité sociale, 1980.

entreprises; l'histoire des sciences et des techniques; l'histoire du travail; l'histoire de l'innovation... *L'histoire orale* contribue tous les jours à l'allongement du questionnaire de l'historien.

Mais les fruits sont encore plus intéressants et peut-être pas encore arrivés à maturation, du point de vue épistémologique. L'utilisation de la source orale a pour présupposé que les individus détiennent une certaine compréhension du monde et de leur temps et que l'historien ne peut accéder à cette connaissance qu'en passant par leur conscience et par leur parole. *L'histoire orale* appelle donc à une réflexion renouvelée sur le rôle des individus dans l'histoire et sur les relations dialectiques qui lient conscience de soi et vision du monde, liberté individuelle et contraintes socio-économiques, mémoire et temps. D'autre part, avec la source orale resurgissent des questionnements que l'on croyait réglés une fois pour toutes ou du moins réservés à une minorité de théoriciens de la science historique. Le témoignage oral oblige à revenir à un questionnement sur la réalité, sur la connaissance du passé, sur l'exactitude, la vraisemblance et la vérité et sur la façon dont l'historien peut approcher cette vérité (éclatée en une multitude de points de vue) ou la restituer au plus près. Toute la formation de l'historien est assise sur la posture de l'objectivité, de la distance et de la neutralité; à cet égard, c'est bien la même communauté idéologique avec les archivistes qui conçoivent l'archive comme le résultat d'un processus dépourvu de toute intervention subjective et avec certains archivistes oraux qui se conçoivent comme de stricts et neutres «tendeurs de micros». Or, la pratique de l'entretien produit une tout autre posture: la subjectivité, l'empathie, la proximité, la maïeutique, l'émotion, l'engagement du corps. Il s'ensuit une profonde déstabilisation de l'historien qui est obligé de revenir au BABA de son métier. Qui parle? D'où parle le témoin? A qui parle-t-il? Comment parle-t-il? Quand parle-t-il? Pour quelles raisons parle-t-il? En vue de quoi parle-t-il? Que dit-il et que ne dit-il pas? Par contagion, l'archive écrite est elle-même précipitée dans ce doute systématique, évaluée, rejetée ou finalement validée. *L'histoire orale* est une efficace antidote au néopositivisme archivistique en histoire contemporaine. Enfin, les témoignages oraux posent une véritable question à l'écriture de l'histoire. Là encore, la tradition historique impose des normes d'écriture: la description, le résumé, l'exposé argumentatif, l'administration de la preuve, la citation illustrative... Dans l'ensemble, c'est une écriture «froide», discursive, inspirée du modèle de l'exposé scientifique, qui vise avant tout à produire de l'explication. Comment combiner ce modèle d'exposé avec des témoignages «chauds», émotionnels, notamment ceux qui expriment la souffrance, des situations de vie limites, des expériences très difficilement dicibles et encore plus difficilement résumables, obtenus dans une relation d'entretien singulière, qui ont pour objectif de produire de la compréhension, de la compassion ou de la communion? A ce problème, trois réponses possibles: la première consiste à réduire les témoignages oraux à des sources écrites par la transcription, à les résumer, à les décortiquer, au risque que la charge compréhensive, voire esthétique, des témoignages s'évanouisse. La deuxième solution consiste à *donner à entendre* le témoignage en le citant largement, ce qui est une illusion, car au mieux, on ne disposera jamais que d'un *ersatz*, à savoir une transcription, c'est-à-dire un document mutilé, là où il faudrait *entendre et voir*, les deux à la fois. Cela signifie-t-il qu'il est impossible à l'historien d'accéder à certains types de sujets en histoire ou tout au moins qu'il lui est impossible de les restituer correctement? A moins qu'il ne faille chercher la solution dans une troisième direction: en choisissant d'autres moyens d'expression et d'écriture tels que

la fiction ou encore le cinéma documentaire qui conjugent son et image. Sans doute peut-on penser aussi à utiliser davantage les techniques du multimédia, en combinant des textes savants à lire, des sources radiophoniques et des témoignages oraux rétrospectifs à écouter, des images animées et des photographies à regarder... Bref, à quand une thèse d'histoire sous forme de cédérom? Dans un tel cas de figure, l'historien montrerait son aptitude à utiliser différents types de documents et de sources sans les aplatir et à maîtriser différents types d'écriture. De ce point de vue, la prochaine étape est clairement celle de l'utilisation de la caméra pour filmer les entretiens ou «les pratiques en situation». Là encore, il y a là pour les archivistes et les historiens une opportunité exceptionnelle d'enrichir leur métier, de le moderniser et de le diversifier.

Pour conclure, *l'histoire orale* opère indéniablement un brouillage des frontières entre le patrimoine et l'histoire, entre le métier d'archiviste et celui d'historien, entre ces deux métiers traditionnels et les «nouveaux métiers» de l'histoire (journalistes du temps présent, sociohistoriens de l'immédiat, documentaristes), entre l'archive et la création de matériaux, entre la parole des témoins et l'écriture de l'histoire, mais elle représente aussi une chance pour les archivistes comme pour les historiens de se retrouver autour d'un objet commun, le témoignage oral; en associant les uns et les autres autour d'un langage et de pratiques documentaires communes, elle peut devenir le creuset d'un dialogue renouvelé et se donner comme une réponse pacifiée et harmonisée à la demande sociale en matière de mémoire.